



Mairie de Nant

MAIRIE DE NANT

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-39

Objet : Interdiction de stationnement – Rue du Petit Paris.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
- Vu le Code de la route, notamment les dispositions relatives au stationnement ;
- Vu la nécessité d'assurer la sécurité publique ;
- Considérant l'effondrement partiel d'un mur situé [adresse précise], menaçant la sécurité des usagers de la voie publique ;
- Considérant la demande de Madame DELHOMME Claire, concernant la privatisation du stationnement entre la rue du Petit Paris et la Place du clapas pour les besoins de son déménagement le Vendredi 05 juin 2026 entre 11h00 et 16h00.

ARRÊTE :

Article 1 – Interdiction de stationnement

Le stationnement de tout véhicule est **strictement interdit (sauf ceux concernés par le déménagement)** sur la portion de voie publique située **rue du Petit Paris et jusqu'à la place du Clapas**.

Article 2 – Périmètre concerné

L'interdiction s'applique sur une longueur de **30 mètres** matérialisée par une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3 – Durée de l'interdiction

La présente interdiction est applicable uniquement le Vendredi 05 juin 2026.

Article 4 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

La gendarmerie nationale et tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 05 Juin 2026

La Maire,
Magali Coulet

